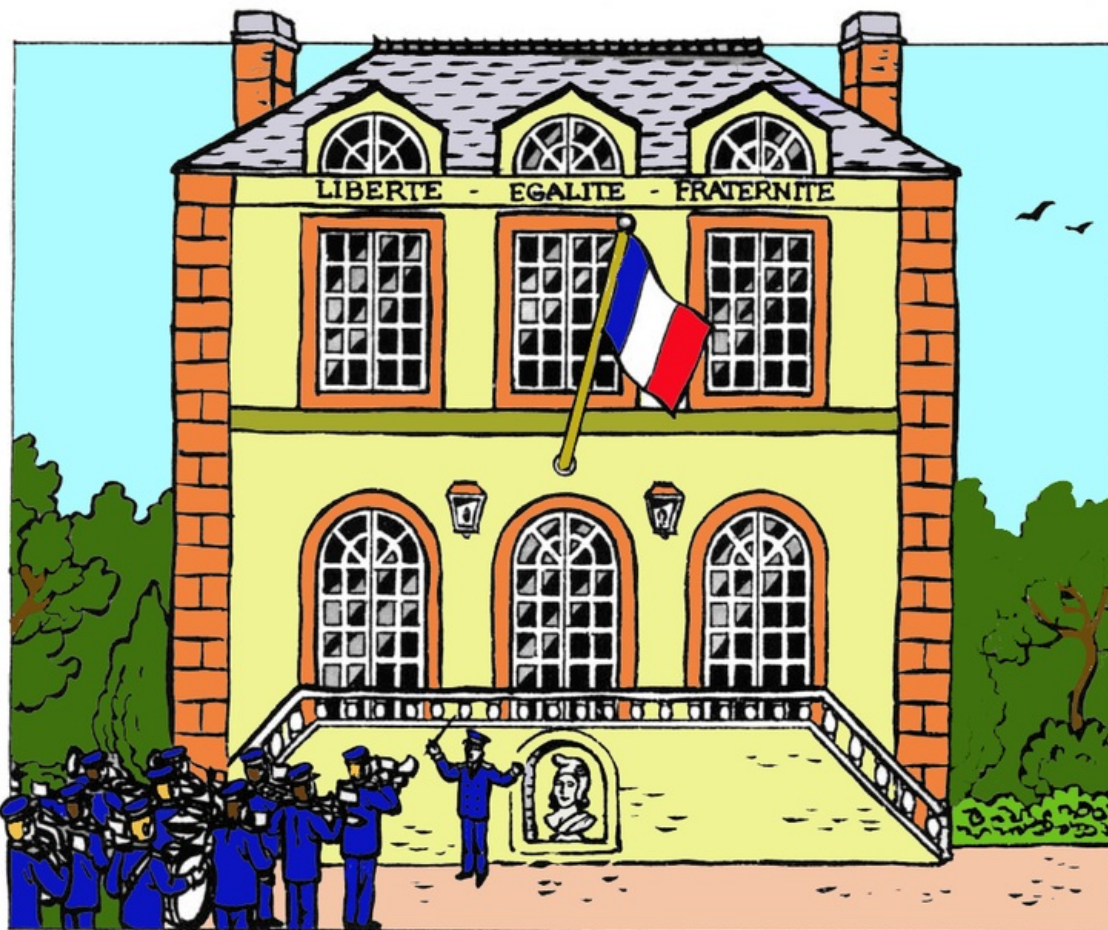


Une mairie française



Le **drapeau tricolore** a été introduit sous la **Révolution** lorsque le commandant de la Garde nationale, le général de La Fayette, mêla sur une cocarde le bleu et le rouge, couleurs du blason de la ville de Paris, avec le blanc, couleur de la monarchie ; il devint le **drapeau national** en 1830.

Composé en 1792 par **Rouget de Lisle** en 1792, à Strasbourg, le Chant de guerre pour l'armée du Rhin a été popularisé par un bataillon de fédérés marseillais (duquel il tient son nom) : la **Marseillaise** est devenu l'**hymne national** en 1879.

C'est en 1793 que fut adoptée la formule « **Liberté, Égalité** ». Ces deux termes réapparurent sous la II^e République ; un troisième terme leur fut alors adjoint, celui de « **Fraternité** ».

À partir de 1797, la I^{re} République prit pour figure allégorique le personnage d'une femme nommée **Marianne**, d'après le prénom de l'épouse de l'un des membres du gouvernement du Directoire.